

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS**

\*\*\*\*\*

Séance du 9 novembre 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

**Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement collectif 2021**

L'an deux mille vingt-deux  
le 9 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine –Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absents excusés :** Mme INGLES Martine – M. PINEDE Jean-Marie

**Secrétaire de séance :** Mme GAURENNE Sylvie

**Date de convocation :** 4 novembre 2022

2022 / 044

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif des eaux usées.

Ces rapports, rédigés par le SIAEPA du Cambre d'Aze, ont été votés par le comité syndical dans sa séance du 30 août 2022.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2021.

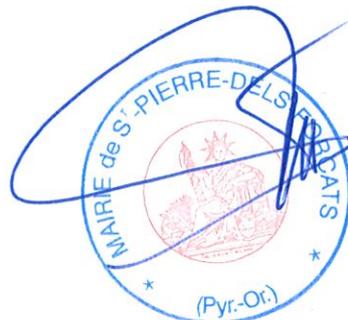
Il demande ensuite de se prononcer sur ces documents.

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** les documents tel que présentés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



Extrait du registre